



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLÈGE MONTGAILLARD
rue du stade – BP 2007
97487 Saint-Denis CEDEX
☎ 0262.30.08.62 Fax : 0262.30.50.79
E-Mail : ce.9740645h@ac-reunion.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

=====

VOYAGE FRANCE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 LA REUNION – PARIS/PYRENNEES

I- Identification de la personne publique :

Collège Montgaillard
Rue du stade, BP 2007
97487 Saint Denis cedex

Représenté par la Principale du Collège, M. JEAN MARC SPAMPANI

II- Procédure:

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

III- Objet du marché :

Organisation d'un voyage en FRANCE pour 40 collégiens maximum de classes diverses et 6 à 8 accompagnateurs. Départ le 07 mars 2016 et retour le 20 mars 2016.

IV- Contact :

Par courriel : gestion.9740645h@ac-réunion.fr

V- Publicité et documents :

La présente demande qui comporte le Règlement de Consultation et le Cahier des Clause Techniques Particulières (CCTP) sera publiée

- Sur le site de l'AJI (<http://www.aji-france.com>)
- Sur le site du Collège Montgaillard

VI- Contenu et présentation des offres :

Les offres devront être transmises par courrier ou par courriel pour le 29 Septembre 2015.

L'offre des prestations et les tarifs devront être détaillés (une brochure publicitaire sera jugée insuffisante). Ils devront respecter le CCTP adopté et devront notamment préciser :

- Les conditions des transferts de ou vers l'aéroport
- Les conditions de transport au cours du voyage
- Les conditions d'hébergement et de restauration
- Les visites
- Les accompagnateurs

Les prix seront exprimés en euros TTC.

L'offre devra comporter les conditions de réservations et d'annulation.

VII- Jugement des offres

Au terme de l'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le Prix : 60%
- Respect des conditions fixés au CCTP : 30%
- La qualité de la prestation : 10%

VIII- Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures originales établies en 3 exemplaires et sur lesquelles figureront les références bancaires du prestataire (IBAN). Les justificatifs nécessaires au paiement pourront être demandés au fournisseur.

Saint Denis le 11 Septembre 2015
Le Pouvoir Adjudicateur
Jean Marc SPAMPANI

